



Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de Mont-Royal

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT **de Mont-Royal**

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0458-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain

Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
de Mont-Royal

| | | |
|----|------------|---|
| 7 | | AVANT-PROPOS |
| 9 | I. | CADRE MÉTHODOLOGIQUE |
| 9 | 1.1 | Introduction |
| 9 | 1.2 | Le cadre bâti d'intérêt patrimonial |
| 9 | 1.2.1 | Approche, étapes et résultats |
| 11 | 1.2.2 | Critères de sélection |
| 14 | 1.3 | Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial |
| 14 | 1.4 | Le patrimoine archéologique |
| 14 | 1.4.1 | Le caractère spécifique de ce patrimoine |
| 16 | 1.4.2 | La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation |
| 17 | 1.4.3 | L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme |
| 19 | 1.5 | Nouvelles perspectives |
| 21 | 2. | HISTORIQUE |
| 25 | 3. | ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN |
| 25 | 3.1 | Mise en situation |
| 25 | 3.2 | Résultat de l'analyse |
| 25 | 3.2.1 | Le cadre bâti d'intérêt patrimonial |
| 25 | A | Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle |
| 33 | B | Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante |
| 34 | C | Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle |
| 35 | D | Les éléments particuliers du paysage |
| | | <i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i> |
| 39 | 3.2.2 | Le patrimoine archéologique |
| | | <i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i> |
| 43 | 4. | RECOMMANDATIONS |
| 43 | 4.1 | Générales à l'échelle de l'arrondissement |
| 44 | 4.2 | Générales à l'échelle montréalaise |
| 45 | 4.3 | Spécifiques à l'arrondissement |
| 47 | | BIBLIOGRAPHIE |

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l’empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d’éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l’environnement dans lequel nous vivons aujourd’hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l’identité d’un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d’un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d’ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu’on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l’ancienneté, le potentiel d’évocation historique, la qualité architecturale, l’harmonie et les qualités visuelles, la présence d’éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l’intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d’une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l’approche et des critères employés pour le cadre bâti d’intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d’intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d’intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L’approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s’appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l’intérieur et non à vol d’oiseau (en plan), et se compose d’une succession de séquences visuelles expérimentées le long d’un parcours.

Cette approche, basée sur l’expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L’une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu’en tant qu’objets isolés. L’autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d’englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d’être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l’arrondissement comme échelle d’observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit² :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable».⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BfJf), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BfJf-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l'ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

I.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

- d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu ;
- d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

Depuis le début du XVIII^e siècle, les terres de ce territoire portent le nom de côte Saint-Laurent. Conçédées à cette époque par les sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal depuis 1663, elles seront défrichées et mises en culture et resteront agricoles jusqu'au début du XX^e siècle. L'autoroute Métropolitaine suivra approximativement le parcours du chemin de la côte Saint-Laurent, qui relie les terres entre elles.

L'arrondissement de Mont-Royal est situé au centre de l'île de Montréal, au nord du mont Royal. C'est de là que Ville Mont-Royal tire son nom. Elle doit son existence au train qui traverse son territoire du nord au sud. En effet, en 1910, la Canadian Northern Railway (CNR) projette de creuser un tunnel sous le mont Royal pour faire passer sa ligne ferroviaire électrifiée et l'amener ainsi au centre-ville de Montréal. Pour cela, la Canadian Northern Montreal Land Co., filiale de la CNR, négocie l'achat des terrains situés sur les versants nord et sud de la montagne. Du côté nord, à la suite de transactions éclair, cette compagnie acquiert en quelques jours 4 800 acres de terres agricoles de la côte Saint-Laurent. Les travaux d'excavation du tunnel commencent en juin 1912, l'inauguration aura lieu en 1917 et le premier train électrique de passagers circulera à partir d'octobre 1918.

Au début du XX^e siècle, Montréal est en plein boom immobilier en raison de l'augmentation de la population. La spéculation foncière bat son plein, et de nombreux secteurs de l'île sont en pleine expansion. Des promoteurs immobiliers planifient le développement partout sur l'île, mais les résultats sont très aléatoires. La ville de Mont-Royal, qui est incorporée en décembre 1912, s'inscrit dans cette vague de changements. De plus, les promoteurs immobiliers de la ville pensent tirer profit de la vente de terrains pour financer le tunnel en construction.

Dès 1910, les dirigeants de la Canadian Northern Railway commandent les dessins pour l'élaboration d'une cité modèle. Frederick G. Todd, un architecte paysagiste d'origine américaine, devient le concepteur du plan de cette cité modèle. Il est influencé par les courants de planification et d'embellissement urbains de l'époque, notamment par certaines idées véhiculées par les mouvements Garden Suburb et City Beautiful. En outre, Todd s'inspire du modèle de plan proposé par le mouvement Garden City. C'est ainsi que deux boulevards en diagonale – Graham et Laird – traversent le territoire et donnent accès aux secteurs résidentiels tout en dirigeant la circulation vers le centre-ville de Mont-Royal, où se trouve la gare. La voie ferrée sépare la ville en deux. Les secteurs résidentiels, où les rues sont bordées d'arbres, sont conçus pour être situés à un maximum de 15 minutes de la gare. Le train se rend au centre-ville de Montréal en moins de 10 minutes. Des chapelets de parcs de différentes dimensions font également partie du projet. Contrairement à d'autres municipalités créées à la même époque, le plan de Ville Mont-Royal prévoit un centre-ville au confluent des deux grands boulevards et de la gare. Le pittoresque et le fonctionnel se côtoient. Par la suite, la ville a suivi d'assez près le plan proposé par Todd.

Malgré le plan novateur de cette banlieue et les avantages certains d'y habiter, les terrains se vendent lentement dans les années 1920. Après la Première Guerre mondiale, la population atteint à peine 2 000 habitants et quelques rues seulement sont ouvertes. Les nouvelles écoles et les églises desservent une population locale plutôt cossue qui vit dans des maisons unifamiliales, des duplex et des conciergeries. En 1931, Marconi est l'une des premières industries à s'installer sur le territoire et, en 1937, des manufactures, des magasins et des stations-service viennent compléter le portrait de l'activité économique de la ville. Les activités sportives y ont aussi joué un rôle important. On retrouve en effet un terrain de cricket,

des courts de tennis, un terrain de piste et pelouse et un bowling devant le chalet du Country Club de Mont-Royal. De plus, on y pratique le curling et un golf de 18 trous est ouvert depuis 1931. Ce dernier disparaît en 1958 pour faire place au centre commercial Rockland.

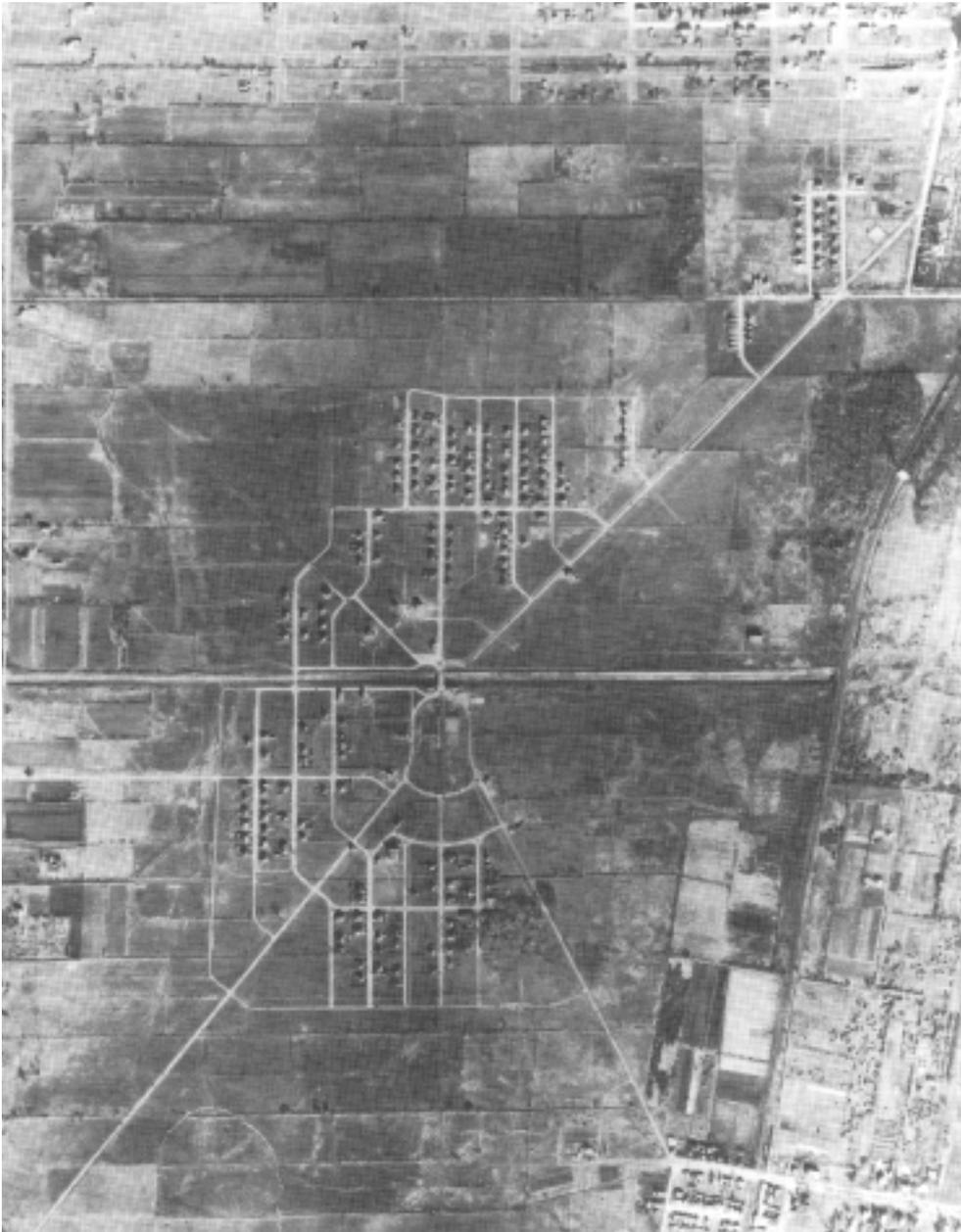
L'aménagement du territoire évolue au rythme de l'augmentation de la population, mais ce n'est que dans les années 1940 que la ville prend vraiment son envol, grâce à la reprise économique engendrée par l'industrie de guerre, particulièrement active à Ville Saint-Laurent, municipalité voisine. De nombreux parcs sont aménagés sur le territoire. Un jardin de roses, situé au parc Connaught et entretenu par la Société d'horticulture, est donné à la municipalité en 1958 et prendra le nom de Jardin Pierre-Elliott-Trudeau en 1985. Dans les années 1930, une mare aux canards est aménagée dans le secteur nommé les Jardins Mont-Royal, l'actuel parc Atholstan.

Après la Seconde Guerre mondiale, la population compte plus de 10 000 habitants, suivant en cela le boom démographique de l'après-guerre. En 1965, la courbe démographique atteint son apogée. Depuis, la population n'a cessé de régresser – elle vieillit et les naissances diminuent. Aujourd'hui, le territoire résidentiel de Ville Mont-Royal est presque complètement occupé. En 2002, la ville devient l'un des arrondissements de Montréal. Une population aisée y vit toujours à l'ombre d'arbres matures plantés le long des rues planifiées par Frederick G. Todd.



C.N.R. Station Town of Mount Royal. Que. s.d., <http://www.bnquebec.ca>

La gare est située au centre géographique du territoire. La voie ferrée, qui traverse Mont-Royal et pénètre sous la montagne, a joué un rôle central dans la création de cette ville.



Tiré de Ville Mont-Royal. *Livret souvenir 75^e anniversaire / Town of Mount Royal 75th anniversary souvenir booklet.*

Cette photo montre l'état du développement de Ville Mont-Royal en 1920. Le plan de Frederick Todd est en voie d'être réalisé.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

Les secteurs exceptionnels mentionnés dans cette étude ainsi que les textes explicatifs correspondant à chacun d'eux découlent du travail de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Mont-Royal et ont été entérinés par la Division du patrimoine et de la toponymie. Il en est de même de la liste de bâtiments exceptionnels et des propositions de citation. D'autre part, sans être un tracé fondateur au même titre que les anciennes routes rurales qui reliaient les différentes côtes de l'île de Montréal, le plan d'ensemble réalisé par Frederick G. Todd en 1912 constitue un exemple unique de planification urbaine.

Étant donné la rareté des terrains à construire, on remarque une certaine tendance à ce que des propriétés encore en état de servir soient démolies pour être remplacées par des résidences souvent incompatibles ou disproportionnées par rapport à l'environnement immédiat.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

15.E.1 LE CROISSANT BERWICK

Le secteur se compose principalement de maisons unifamiliales jumelées, de deux étages, pouvant être implantées perpendiculairement ou parallèlement à

la rue. Ces maisons sont surtout construites à la fin des années 1930 et au début des années 1940, sur de grands terrains aujourd'hui bordés d'arbres matures. La petite église baptiste Mont-Royal se trouve dans ce secteur.



15.E.1 520-528, avenue Berwick



15.E.1 844-846, avenue Berwick



15.E.2 567, avenue Walpole



15.E.3 363, avenue Berwick

15.E.2 L'AVENUE WALPOLE

Ce segment de l'avenue Walpole comporte des maisons unifamiliales isolées, de deux étages, pouvant être implantées perpendiculairement ou parallèlement à la rue. Ces résidences sont construites presque entièrement autour de 1930 et la plupart d'entre elles n'ont subi que peu de modifications depuis leur construction. De plus, on retrouve fréquemment dans ce secteur des garages détachés en fond de terrain.

15.E.3 L'AVENUE BERWICK

Cette zone est composée de maisons unifamiliales de deux étages isolées ou jumelées et implantées parallèlement à la rue. Construites principalement à la fin des années 1930 et au début des années 1940, elles présentent une variété de styles (manoir anglais, Nouvelle-Angleterre, cité-jardin); les caractéristiques architecturales ont été préservées sur la plupart des bâtiments malgré les nombreuses rénovations des années passées. L'ensemble se dessine le long d'une élégante avenue bordée d'arbres matures.



15.E.4 304, avenue Chester



15.E.5 231-235, avenue Lazard



15.E.6 962, chemin Dunsmuir

15.E.4 L'AVENUE CHESTER ET LE CHEMIN CALEDONIA

Ce secteur de prestige est composé d'une majorité de maisons unifamiliales isolées de deux étages implantées parallèlement à la rue. Ces maisons sont pour la plupart érigées entre 1935 et 1955 sur de grands terrains. La présence de nombreux arbres de grande taille met en valeur les aménagements qu'on y retrouve aujourd'hui.

15.E.5 L'AVENUE LAZARD ET LE CHEMIN DUNVEGAN

On retrouve dans ce vieux secteur des maisons unifamiliales isolées et jumelées de deux étages, implantées parallèlement à la rue. Érigées principalement entre 1915 et 1935, elles sont généralement de dimensions plus modestes que les résidences d'autres zones. Les aménagements paysagers contribuent à l'harmonie du secteur et au caractère typique de Mont-Royal.

15.E.6 LE CHEMIN DUNSMUIR ET LE CROISSANT GENEVA

Il s'agit d'un secteur prestigieux, composé de grandes maisons unifamiliales isolées construites entre 1935 et 1945. Elles forment un ensemble homogène et harmonieux malgré la diversité des styles architecturaux. Les bâtiments sont implantés loin des voies publiques sur de larges terrains et les rues sont bordées de grands arbres, ce qui ajoute à la qualité du secteur. On retrouve également dans ce secteur la maison qu'a habitée Reginald Dawson, maire de Mont-Royal de 1951 à 1987, le plus long règne municipal de l'histoire canadienne.

15.E.7 L'AVENUE PORTLAND ET LE CHEMIN DUNVEGAN

C'est l'un des plus vieux secteurs de l'arrondissement. Les maisons unifamiliales isolées et jumelées qui s'y trouvent ont, pour la plupart, été construites entre 1915 et 1935. Elles sont de dimensions moyennes et les terrains sont plutôt modestes. L'homogénéité du secteur est rompue par certaines insertions récentes, mais on y voit néanmoins quelques-unes des plus vieilles et des plus intéressantes maisons de Mont-Royal.



15.E.7 1119, chemin Dunvegan

15.E.8 L'AVENUE KENASTON ET LE CHEMIN WINTON

Ce secteur, quelque peu à l'écart du centre, a été l'un des premiers à se développer entre 1915 et 1935. On y retrouve principalement des maisons unifamiliales jumelées de dimensions moyennes, implantées sur des terrains relativement larges. Certaines de ces maisons n'ont pratiquement pas subi de modifications.



15.E.8 101, avenue Kenaston

15.E.9 L'AVENUE KINDERSLEY ET LE CHEMIN ATHLONE

Ce secteur est majoritairement composé de maisons unifamiliales isolées qui furent parmi les premières construites entre 1915 et 1935. Il s'agit de grandes maisons implantées sur de larges terrains comportant beaucoup de végétation. Une fois encore, l'impression de campagne à la ville est créée par l'aménagement d'ensemble du secteur. Pour sa part, ce segment du chemin Dunkirk longe la voie ferrée du Canadien National, qui est à l'origine de la ville de Mont-Royal, et les bâtiments sont par conséquent tous situés du même côté de la rue. Ce sont en majorité des maisons bifamiliales jumelées, construites entre 1915 et 1935. Leur implantation très proche de la rue leur confère une allure imposante, bien qu'elles soient de dimensions comparables aux maisons des rues avoisinantes.



15.E.9 74-76, avenue Lazard

15.E.10 LE PARC CONNAUGHT

C'est le cœur de l'arrondissement de Mont-Royal, avec son grand parc qui englobe la roseraie Pierre-Elliott-Trudeau et le vieux club sportif où se pratiquent encore le tennis et le boulingrin. À l'extrémité est du secteur se trouve l'ancienne gare de Mont-Royal, récemment convertie en restaurant mais ayant conservé la plupart de ses caractéristiques originales. Tout autour du parc sont érigés de grands édifices d'habitation de trois ou quatre étages construits principalement dans les années 1930, ainsi que la Mount Royal United Church et l'église catholique de l'Annonciation, construites l'une au nord et l'autre au sud. Presque tous ces édifices affichent encore leurs caractéristiques d'origine.

En périphérie, on retrouve également le petit parc de la Paix et son cénotaphe.

15.E.11 LE CHEMIN CANORA ET LE BOULEVARD GRAHAM

Au cours des dernières années, le centre-ville de Mont-Royal a fait l'objet d'importants réaménagements en ce qui concerne les voies publiques. La partie commerciale de l'îlot fait face à la voie ferrée et aux ponts qui l'enjambent pour joindre le rond-point du côté ouest. La plupart des bâtiments commerciaux qui s'y trouvent sont de deux ou trois étages et certains comportent des logements aux étages supérieurs. Ce secteur comprend l'ancien bureau de poste de Mont-Royal, reconnu pour son style moderne épuré, et quelques autres édifices datant des années 1930, dont celui occupé par le restaurant Dupont et Dupont et qui est un exemple intéressant de style Art déco. Le nouveau plan d'aménagement du centre-ville a eu pour effet d'élargir les trottoirs face aux commerces pour dynamiser le secteur et permettre l'implantation de terrasses. Des bordures plantées d'arbres longent la voie publique et les espaces de stationnement prévus pour les usagers du train de banlieue.



15.E.10 Ancienne gare du CN



15.E.11 Restaurant Dupont et Dupont



15.E.12 Église catholique Saint-Joseph



15.E.13 144-146, avenue Balfour



15.E.14 Académie Saint-Clément

15.E.12 LE BOULEVARD LAIRD

Ce secteur résidentiel s'est construit durant la première phase de développement de l'ancienne ville de Mont-Royal, soit entre 1915 et 1935. On y retrouve des maisons unifamiliales isolées et jumelées ainsi que des maisons bifamiliales jumelées et isolées, lesquelles se sont ajoutées dans les années 1940 et 1950 le long du boulevard Laird, à la même époque que l'école Saint-Clément, et à côté de l'église catholique Saint-Joseph, qui date de 1923.

15.E.13 L'AVENUE BALFOUR

Ce secteur est composé de maisons jumelées construites pour la plupart entre 1915 et 1935. Elles comportent presque toutes de caractéristiques vérandas donnant sur la cour avant, dont plusieurs ont été rénovées pour en permettre l'utilisation en hiver. Ce segment de l'avenue Balfour est accentué par de grands arbres ainsi que d'intéressants aménagements paysagers.

15.E.14 L'AVENUE CORNWALL

C'est l'un des segments à avoir été développés à Mont-Royal dans les années 1920. Il est principalement composé d'élégantes maisons unifamiliales, dont quelques-unes datent de la première période de développement. Les années 1930 et 1940 ont vu une densification du secteur par l'ajout de maisons entre celles qui y étaient déjà. L'homogénéité du secteur a cependant été préservée malgré ces insertions. Près du centre-ville, on retrouve l'Académie Saint-Clément, dont une partie remonte à 1926.



15.E.15 121-123, avenue Vivian



15.E.16 53-55, avenue Wicksteed



15.E.17 60-64, avenue Dobie

15.E.15 L'AVENUE DUNRAE

Ce grand secteur a été développé à partir du début des années 1920 et jusqu'au début des années 1940 pour ce qui est de l'avenue Dunrae. L'école Dunrae, datant en partie de 1929, est érigée au périmètre. Il s'agit principalement de maisons isolées et jumelées composant un ensemble d'une grande homogénéité. Plusieurs des vérandas caractéristiques ont été aménagées pour une utilisation hivernale.

15.E.16 L'AVENUE WICKSTEED

Ce vieux secteur s'est en partie développé entre 1915 et 1935 sur le côté nord de l'avenue Wicksteed. On y retrouve surtout des maisons unifamiliales jumelées de dimensions moyennes. Le côté opposé, sauf exception, n'a vu le jour que plus tard et se compose principalement de maisons isolées d'un style comparable.

15.E.17 L'AVENUE DOBIE

Ce secteur, l'un des premiers à se développer entre 1915 et 1935, comporte principalement des maisons unifamiliales jumelées de dimensions moyennes. Les terrains sont relativement larges et l'ensemble reflète un caractère champêtre. Certaines de ces maisons n'ont pratiquement pas subi de modifications par rapport à l'original.

15.E.18 L'AVENUE TRENTON

Ce segment de l'avenue Trenton a été construit dans les années 1920 dans un secteur alors isolé des autres centres de développement. On y retrouve de coquettes maisons unifamiliales isolées, implantées sur de petits terrains. Ayant été construites presque simultanément, les maisons du secteur forment un ensemble homogène et original.



15.E.18 Enfilade de résidences unifamiliales sur l'avenue Trenton

15.E.19 LE CHEMIN ROCKLAND

Même si ce secteur est situé complètement à l'intérieur de l'arrondissement, il donne l'impression de véritable porte d'entrée en encadrant, avec un angle de 45 degrés, le boulevard Graham à l'endroit où il bifurque vers le centre-ville de Mont-Royal. Cet encadrement est produit par des édifices d'habitation de trois et quatre étages, dont l'un occupe un terrain de coin à 45 degrés et comporte des commerces au rez-de-chaussée. Un parc a récemment été aménagé au coin de Graham et Rockland, permettant d'apprécier cette percée vers le centre-ville.



15.E.19 Carrefour – boulevard Graham et avenue Dresden

15.E.20 L'AVENUE MONMOUTH

Ce vieux secteur s'est développé à l'écart du centre et de la voie ferrée entre 1915 et 1935. Il s'agit principalement de maisons unifamiliales jumelées implantées sur de grands terrains, les aménagements paysagers jouant un rôle important dans l'ensemble aux accents champêtres. À la limite entre ce secteur et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se trouve l'église Unie Hongroise, qui occupe une situation privilégiée à la rencontre des deux arrondissements.



15.E.20 313-315, avenue Monmouth

15.E.21 LE SECTEUR INSTITUTIONNEL

Le secteur regroupe les édifices municipaux de Mont-Royal : l'hôtel de ville (1946), l'édifice de la récréation (1966), le poste de police de quartier (1997) et le poste d'incendie (1950) qui a également abrité les forces policières, la cour municipale ainsi que les services techniques et de sécurité publique. Derrière ces bâtiments se trouve le grand parc municipal de la récréation et d'autres bâtiments sportifs. L'école secondaire Mont Royal High School est également incluse dans ce secteur civique.



15.E.21 Mont Royal High School

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

15.I.1 LE PLAN DE TODD

La recommandation de l'arrondissement affirme que tout le territoire faisant partie de la zone planifiée par l'architecte paysagiste Frederik G. Todd possède une valeur patrimoniale intrinsèque significative. Ainsi, les secteurs résidentiels qui ne sont pas exceptionnels sont considérés comme intéressants.

C. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

75, avenue Roosevelt

Église catholique Annonciation et ancien réfectoire

50, boulevard Graham

Église Unie hongroise

900, boulevard Laird

Église anglicane St. Peter et son presbytère

1491, boulevard Laird

Église presbytérienne Mont-Royal

1620, boulevard Laird

Église catholique Saint-Joseph de Mont-Royal

1000, chemin Lucerne

Congrégation Beth-El

1012, chemin Saint-Clare

Église baptiste Mont-Royal

1350, croissant Lombard

Église Unie Mont-Royal

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

109, avenue Carlyle

École Carlyle et petite maison située derrière

235, avenue Dunrae

École Dunrae

555, avenue Mitchell

École Saint-Clément (Pavillon Ouest)

50, avenue Montgomery

École secondaire Mont Royal High School

1470, boulevard Laird

École Saint-Clément (Est)

1345, chemin Regent

Académie Saint-Clément

1101, chemin Rockland

École secondaire Pierre-Laporte

975, chemin Rockland

Pavillon sportif

LES ÉDIFICES PUBLICS

5, avenue Montgomery

Club de curling

10-20, avenue Roosevelt

Caserne de pompiers

90, avenue Roosevelt

Hôtel de ville

60, avenue Roosevelt

Centre récréatif

1427, boulevard Graham

Ancien bureau de poste

1620, boulevard Graham

Mount Royal Country Club

1967, boulevard Graham

Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

1275, chemin Dunkirk

Ancienne gare du CN

LES HABITATIONS

473-475, avenue Walpole

483, avenue Walpole

150, avenue Kindersley

Maison du concierge, école Carlyle

3201, boulevard Graham

Maison François-Jarry (1787)

1583, boulevard Graham

Édifice Carillon

1583, boulevard Graham

Édifice Albani

1009, boulevard Laird

Conciergerie

2089, chemin Cambridge

Résidence Thibodeau

3380, chemin de la Côte-de-Liesse

Town of Mount Royal Rugby Football Club

1119, chemin Dunvegan

2333, chemin Sunset

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

1320, boulevard Graham

Édifice à bureaux moderne

1945, boulevard Graham

Ciment Saint-Laurent (l'ancienne British-American Oil)

1950, boulevard Graham

Bâtiment commercial (1921)

1297, chemin Canora

Bâtiment commercial

1301, chemin Canora

Bâtiment commercial

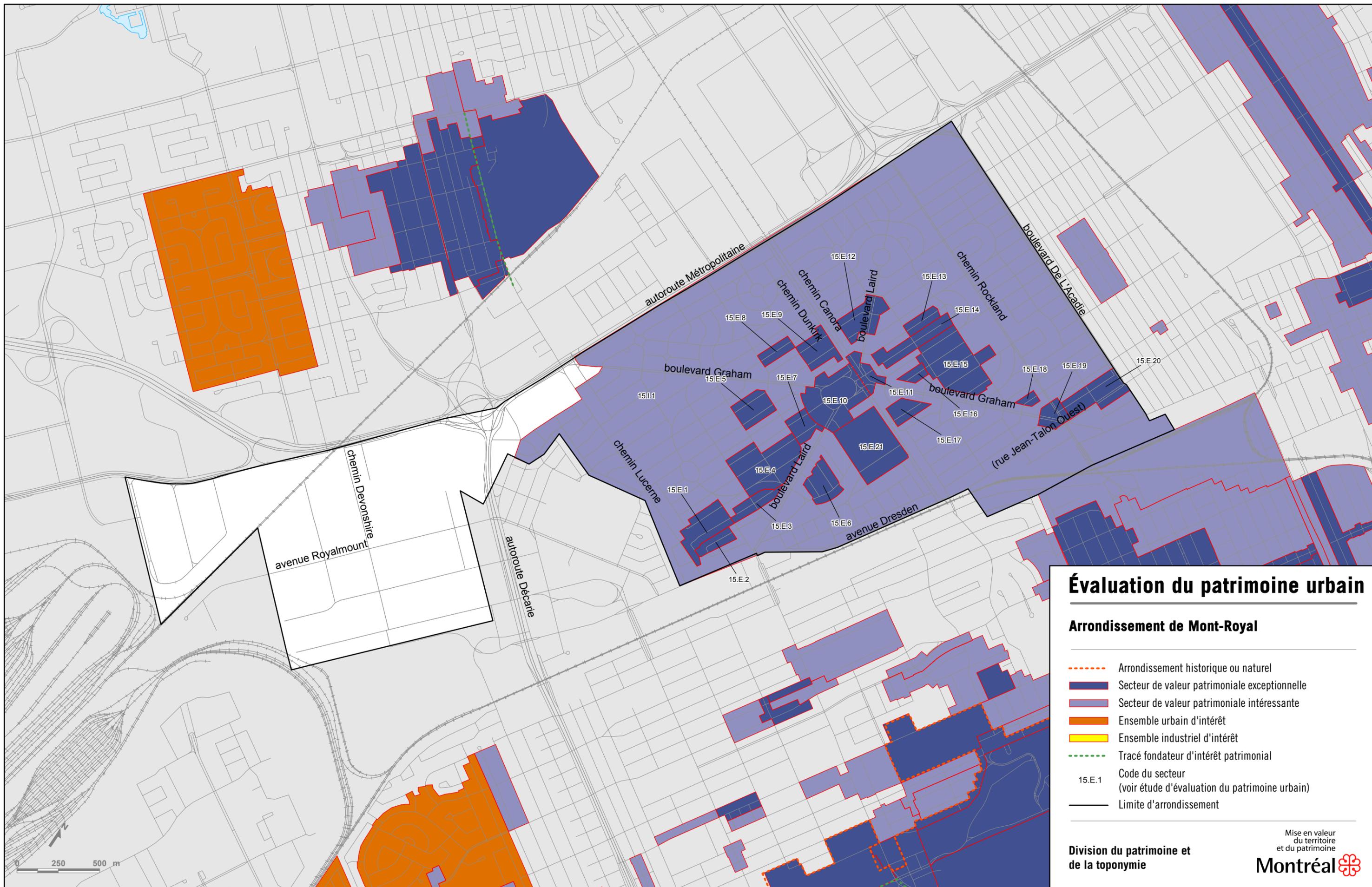
2305, chemin Rockland

Centre commercial Rockland

**D. Les éléments particuliers
du paysage**



Le chemin de fer qui traverse l'arrondissement en son centre et qui a influé sur le tracé de la ville.



3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Mont-Royal est originellement issu de la partie sud de la côte Saint-Laurent. Des fermes y sont exploitées au cours des XVIII^e et XIX^e siècles sans toutefois susciter de regroupement villageois. Cette cité créée à l'initiative de la Canadian Northern Railway est officiellement incorporée en 1912.

Le territoire de Mont-Royal est traversé par de très anciens chemins, dont le chemin de la côte Saint-Laurent, ouvert dès le XVIII^e siècle. Les terres étant orientées dans l'axe nord-sud de part et d'autre du chemin, les résidences rurales sont érigées en façade sur les lots, à une distance de 50 à 200 mètres du chemin. Des modifications importantes de la largeur de l'emprise de la côte Saint-Laurent font en sorte que des vestiges du bâti ancien peuvent être préservés en bordure de son tracé actuel ou dans l'emprise des rues transversales. Cette situation est illustrée par la présence de la maison François-Jarry qui, malgré son numéro civique actuel sur le boulevard Graham, a été érigée en bordure du chemin. Construite en 1787, elle offre un bel exemple des maisons rurales qui bordaient anciennement la côte : épais murs de pierre, toit pentu et cheminées massives situées en bout sur les pignons. La municipalité l'a acquise en 1970 afin d'en assurer la pérennité. Des vestiges des dépendances et de différents aménagements secondaires (latrines, puits, fosse à déchets) peuvent être conservés en périphérie de l'habitation.

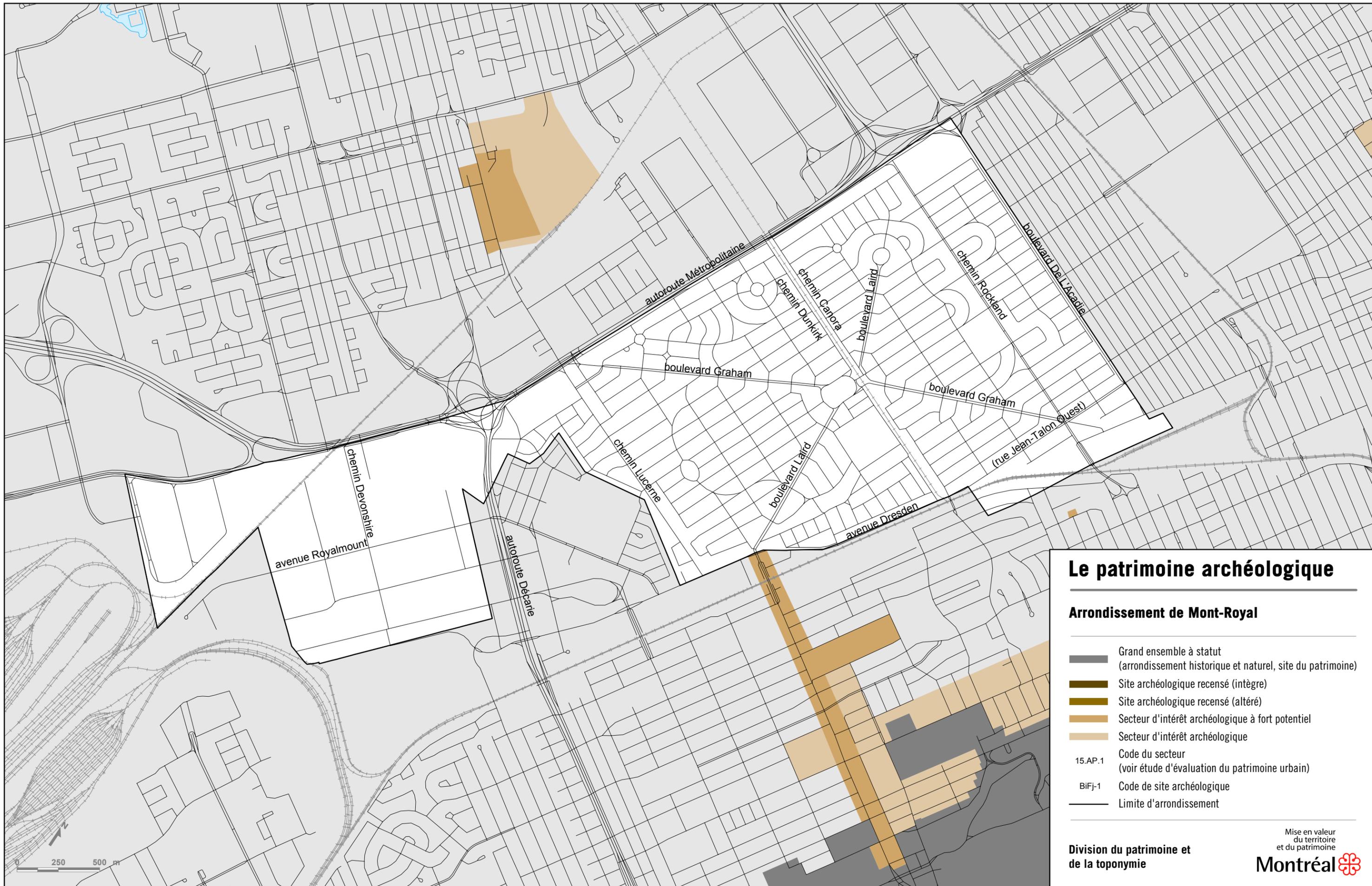
Aucune recherche archéologique n'a été réalisée sur le territoire de Mont-Royal, ce qui explique l'absence de site archéologique répertorié dans cet arrondissement.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; canelle de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.



4.

RECOMMANDATIONS

4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelleire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d’accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d’évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d’intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d’intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l’occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l’échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d’agrandissement adaptées aux diverses typologies que l’on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d’intérêt**.

4.3 Spécifiques à l’arrondissement

Nous recommandons :

– d’évaluer l’intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d’intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec***, notamment pour :

– les bâtiments suivants :

- 3201, boulevard Graham
Maison François-Jarry
- 3380, chemin de la Côte-de-Liesse
Town of Mount Royal Rugby Football Club
- 1427, boulevard Graham
Ancien bureau de poste

– le plan d’ensemble de Frederick Todd réalisé en 1912 pour Ville Mont-Royal et qui définit un paysage urbain propre à Mont-Royal. Ce concept d’intégration de la nature au tissu urbain et d’exclusion des fonctions incompatibles avec les secteurs résidentiels reflète certains des idéaux des mouvements Cité-Jardin et City Beautiful.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

ALEXRAD, Mitchell, BOUCHARD, Marielle et SANCTON, Don. *Ville Mont-Royal. Livret souvenir 75^e anniversaire / Town of Mount Royal 75th Anniversary souvenir booklet*, Ville Mont-Royal, Comité du 75^e anniversaire de Ville Mont-Royal, 1987, 63 p.

BANTCHEVA, Violeta et al. *Projet de nomination de Ville Mont-Royal comme quartier historique d'importance nationale, travail présenté à Jacques Dalibard*, Montréal, Université de Montréal, décembre 1998, 73 p.

BISSON, Pierre-Richard. « Le centre commercial Rockland. Rockland, Ville Mont-Mont-Royal (Québec) 1^{er} état: 1962-1982 », *ARQ*, n° 98, août 1987, p. 14-15.

KALMAN, Harold. *A concise History of Canadian Architecture*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, 661 p.

McCANN, L.D. "Planning and building the corporate suburb of Mount Royal, 1910-1925", *Planning Perspectives*, 11, [1996], p. 259-301.

RACINE, François et BAIRD, Cécile. « L'étude des formes urbaines comme outil de design: l'exemple de Ville Mont-Royal », *Urbanité*, mars 2003, vol. 2, n° 1, p. 46-48.

ROHAN, Daniella. « The Town of Mount Royal », dans *A Topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, p. 40-41.

VILLE MONT-ROYAL. *Programme particulier d'urbanisme du centre-ville*, Ville Mont-Royal, 26 juin 2001, 94 p.

Montréal 